EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260409-20260410A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	18
votants	18

L'an deux mille vingt-six,
Le 9 avril à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Mickaël Rio, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Loïck Jeannenot, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Camille Rouxel.
Absents :
Secrétaire de séance : Nicolas Simon.

Délibération numéro : 20260410A
Objet : Représentants à Eau du Morbihan, proposition à Redon Agglomération.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose.

Notre EPCI Redon Agglomération adhère au syndicat Eau du Morbihan. En conséquence, des délégués de Redon Agglomération siègent au comité syndical d'Eau du Morbihan.

L'eau potable est un sujet très important et Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est très intéressant que le Conseil municipal propose en son sein 2 personnes à Redon Agglomération en vue d'être délégués à Eau du Morbihan.

Après en avoir délibéré, au vu des propositions parmi ses membres, le Conseil municipal à l'unanimité propose à Redon Agglomération :

- Monsieur Pierrick Le Boterff ;
- Monsieur Denis Jannot.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-sur-OUST ★ 56 (Morbihan) ★

Le secrétaire de séance,

Nicolas Simon.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.